



cne
Comité national de l'eau

Séance du 8 mars 2018



cne
Comité national de l'eau

INTRODUCTION



cne
Comité national de l'eau

**Approbation du compte rendu de la séance
du 15 décembre 2017**



cne
Comité national de l'eau

**Actualités législatives relatives à la GEMAPI
et au transfert des compétences eau et
assainissement**

GEMAPI

Modifiée par la loi du 30 décembre 2017

Ne remet pas en cause la définition de la GEMAPI ni son attribution aux intercommunalités

Assoupli les modalités de mise en œuvre :

- **Participation des départements et régions**, aussi longtemps qu'ils le souhaitent, à la mise en œuvre et au financement de la GEMAPI
- Modalités de mise en œuvre :
 - **sécabilité au sein des items de la GEMAPI**
 - autorisation **temporaire** de **déléguer la compétence GEMAPI à des syndicats mixtes de droit commun**
 - **adhésion d'un syndicat mixte ouvert à un autre syndicat mixte ouvert**
- clarification du **régime de responsabilité applicable au gestionnaires d'ouvrages** de prévention des inondations et submersions marines entre la mise à disposition de l'ouvrage et l'autorisation du système d'endiguement.

Transfert des compétences eau et assainissement

Dépot : 21 décembre à l'Assemblée nationale

Examen : 30 janvier à l'Assemblée nationale et 17 avril au Sénat

En procédure accélérée

Ne remet pas en cause le transfert obligatoire des compétences

Propose d'assouplir les modalités de mise en oeuvre :

Mise en place d'une **minorité de blocage** possible jusqu'à **2026** pour les communes membres de **communautés de communes** qui **n'exercent pas déjà ces compétences** (25 % des communes représentant 20 % de la population peuvent bloquer le transfert « eau » et « assainissement » au niveau intercommunal),

Exercice de l'**ensemble des composantes de l'assainissement dont pluvial et ruissellement**, dès lors qu'un EPCI exerce de plein droit la compétence assainissement,

Suppression du seuil de 3 EPCI-FP pour le maintien des syndicats



cne
Comité national de l'eau

Point d'information sur les assises de l'eau



cne
Comité national de l'eau

Préparation des contrats d'objectifs et de performance de l'AFB et des agences de l'eau

Les contrats d'objectifs et de performance (COP) des opérateurs de la biodiversité

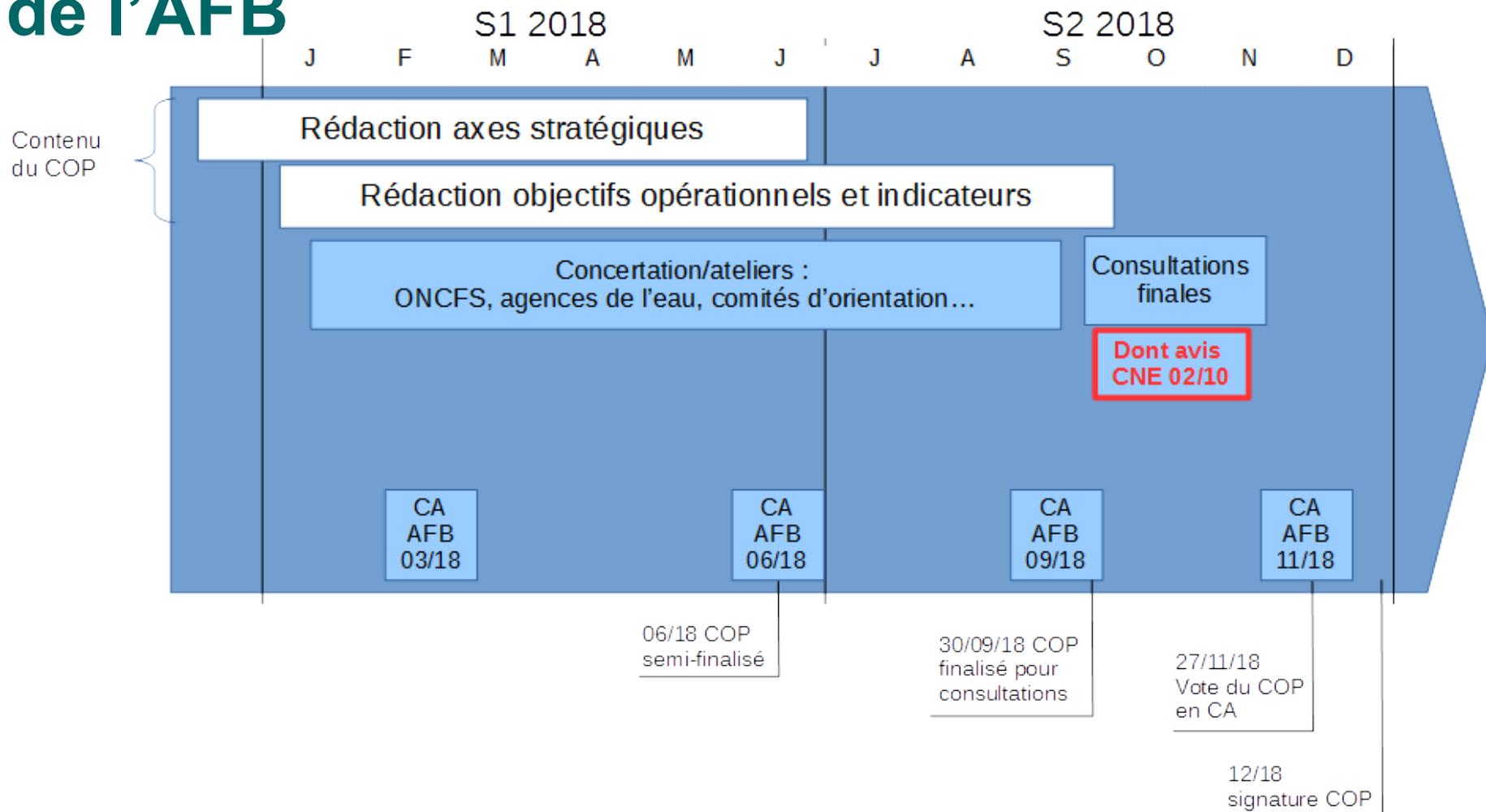
Fixent la stratégie pluriannuelle et les objectifs opérationnels des opérateurs

2018, une année propice à l'**articulation des stratégies** des différents opérateurs de la biodiversité :

- 1^{er} COP de l'**Agence française pour la biodiversité (AFB)**
- COP de l'**Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)**
- COP des **agences de l'eau**, dont les missions sont élargies à la préservation de la biodiversité au sens large, pour les 11èmes programmes 2019-2024

→ Un avis attendu du Comité national de l'eau sur les « orientations stratégiques » de l'AFB (Art. R. 131-28-9 du code de l'environnement)

Calendrier d'élaboration des COP : exemple de l'AFB



Calendrier d'élaboration des COP : Agences de l'eau

COP fortement structurés par les 11^e programmes encore en cours de définition

1^{er} semestre 2018 :

- Travail sur le bilan du COP précédent
- Travail sur les axes stratégiques (référence : lettres de cadrage du 11^e programme adressées par le ministre au pdts d'Agences en nov. 2017)



cne
Comité national de l'eau

Présentation de l'objectif de développement durable n°6 : garantir l'accès de tous à l'eau

L'agenda 2030 de l'ONU

Lutter contre la
pauvreté et
préserver la
planète face aux
défis
climatiques.



Peuples, Planète, Prospérité, Paix, Partenariats.

Les ODD dans le Monde et surtout en France

- Sortir du concept de « niveau de développement ».
- Où sommes nous de nos politiques publiques sectorielles ?
- Renforcer la transversalité.

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

6.1 Accès universel à l'eau potable

6.2 Accès universel à l'assainissement

6.b Participation citoyenne à la gestion de l'eau

6.3 Amélioration de la qualité de l'eau
Réduction des émissions de polluants dans l'eau



6.a Coopération internationale

6.6 Protection et restauration Des écosystèmes aquatiques

6.4 Gestion durable des ressources en eau, gestion des pénuries

6.5 Gestion intégrée de la ressource en eau

Vers le Forum politique de haut niveau

- New-York 10 au 19 juillet 2018,
- Point d'étape ODD6, 11, 15 et 17,
- Un rapport :
 - Situer la France par rapport aux cibles,
 - En lien avec les parties prenantes.

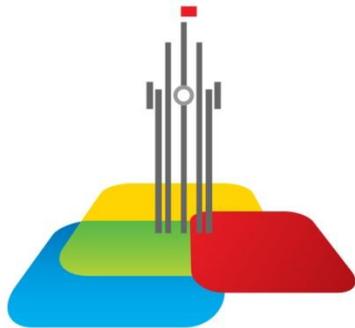
Consultation CNE du 8 mars au 9 avril 2018

mi.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr



cne
Comité national de l'eau

Témoignage d'une collectivité sur la gestion à la source des eaux pluviales



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU DOUAISIS

Journée Technique Dunkerque Grand Littoral

lundi 09 novembre 2015

La gestion durable et intégrée des eaux pluviales sur le Douaisis

Tel : 03 27 99 89 89

site Internet : <http://www.douaisis-agglo.com>

E-mail : ldennin@douaisis-agglo.com

Ludovic DENNIN

**Directeur Assainissement
Communauté d' Agglomération
du Douaisis**



Communauté d'Agglomération du Douaisis

- Intercommunalité créée en 2002
- 152 000 habitants → 650 hab/km²
- Président : Christian POIRET



Compétence :

- Cohésion sociale
- Politique de la ville
- Développement économique
- Eau
- Assainissement
- Déchets...



Présentation du service Assainissement

- 732 km de réseau (+ de 60% du territoire en unitaire) ⇒ hausse de 1,2%
- 6 usines d'épuration + 1 lagune
⇒ 213 150 EQH
- 119 SR dont 88 télésurveillées
⇒ 74% du parc
- 20 bassins de stockage
⇒ 25 700 m³
- 191 déversoirs d'orage
dont 29 autosurveillés
- 44107 abonnés (+1,65%)
pour 117 576 habitants (-0,3%)
- assiette de facturation de 4,6 Mm³ (-10,8%)



Éléments déclencheurs : prise de conscience dans les années 90 :

- des inondations répétitives...
- des investissements sur les systèmes d'assainissement sans retour positif !

Constat :

- ➔ Limite des techniques traditionnelles d'assainissement
- ➔ Recours à une gestion durable et intégrée des eaux pluviales
- ➔ Mise en place d'une nouvelle politique





Naissance de la politique d'infiltration

→ se doter des moyens de faire... :

- Instruction des PC en prescrivant l'infiltration des EP
- Retranscription de la politique TA au règlement du service :
« L'infiltration des eaux pluviales au plus près de son point de chute est à privilégier, intégrant si possible une gestion dite individuelle à l'immeuble ou à défaut un rejet au milieu naturel direct (canal, rivière, ou fossé) mais nécessitant l'accord du gestionnaire de ce milieu. »
- Inscription au niveau de la Charte Qualité/Environnement :
« (...) obtenir une diminution des rejets d'EP au réseau public en privilégiant l'utilisation de TA (...)»
- Instauration de la participation pluviale → outil incitatif
- Suivi et assistance aux lotisseurs, bailleurs, usagers...



Arrêté du 21 juillet 2015 : nouvel éclairage

• Objectif assigné :

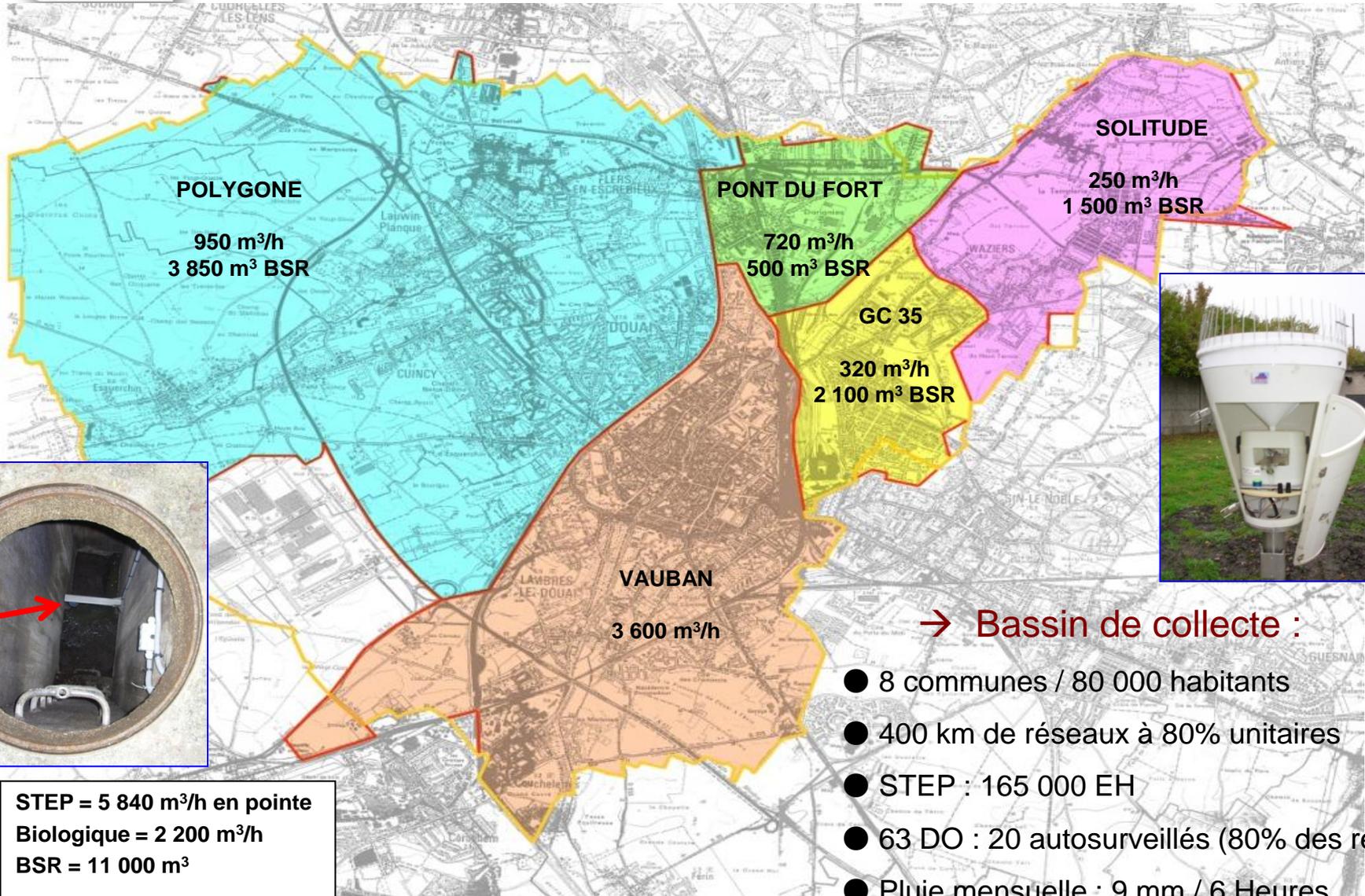
- moins de 20 déversements / an / DO
- rejet inférieur à 5% du volume produit / an en agglo
- rejet inférieur à 5% du flux produit / an en agglo

Le Ministère souligne que « *les TA font partie des solutions qu'il est souhaitable de voir émerger pour atteindre la conformité sur les rejets des DO* »



Déraccorder de la surface active grâce aux *TA pour infiltrer les EP et éviter une trop forte sensibilité des DO*

Présentation de l'UT de Douai



STEP = 5 840 m³/h en pointe
Biologique = 2 200 m³/h
BSR = 11 000 m³

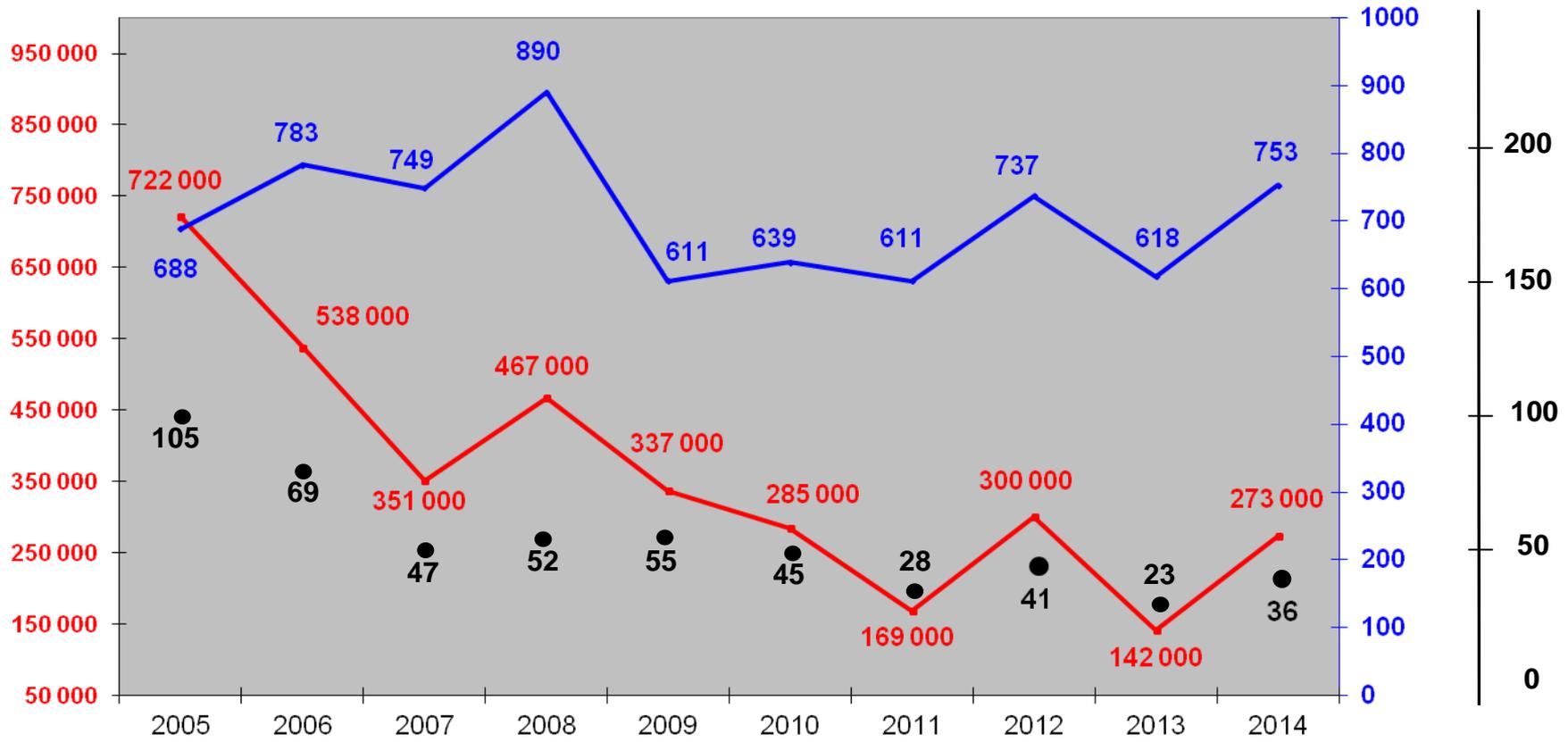


Evolution des déversements – BV Vauban

Surface active
« débordante »
(ha)

Volumes déversés toutes
pluies (m³/an)

Pluviométrie
(mm/an)



- Retour d'expérience de 9 années d'exploitation, 2005 à 2014 avec une pluviométrie variable de 888 à 611 mm :

- ① Volumes globaux rejetés divisés par 3 – Toutes pluies
Volumes rejetés pour une pluie < 1 mois divisés par 1,5
- ② 2005 à 2014 → 12 déversements/DO à 7 déversements/DO
→ 15 300 m³/DO à 4 000 m³/DO
- ③ en STEP : les volumes non traités et by-passés en ont été divisés par 14
(181 800 m³ en 2005 → 13 055 m³ en 2014)



Interventions sur les réseaux et déversoirs d'orage pour :

- Optimisation du réglage lames
- Amélioration stockage en réseaux et bassins



Mais, à coup sûr, impact des techniques alternatives, par suppression des surfaces imperméabilisées initialement raccordées

④ Réduction des besoins en stockage intermédiaire :

- Gain de 6 000 m³ à la STEP
- Gain de 400 m³ sur le bassin versant « Solitude »
- Gain de 1 200 m³ sur les autres bassins versants

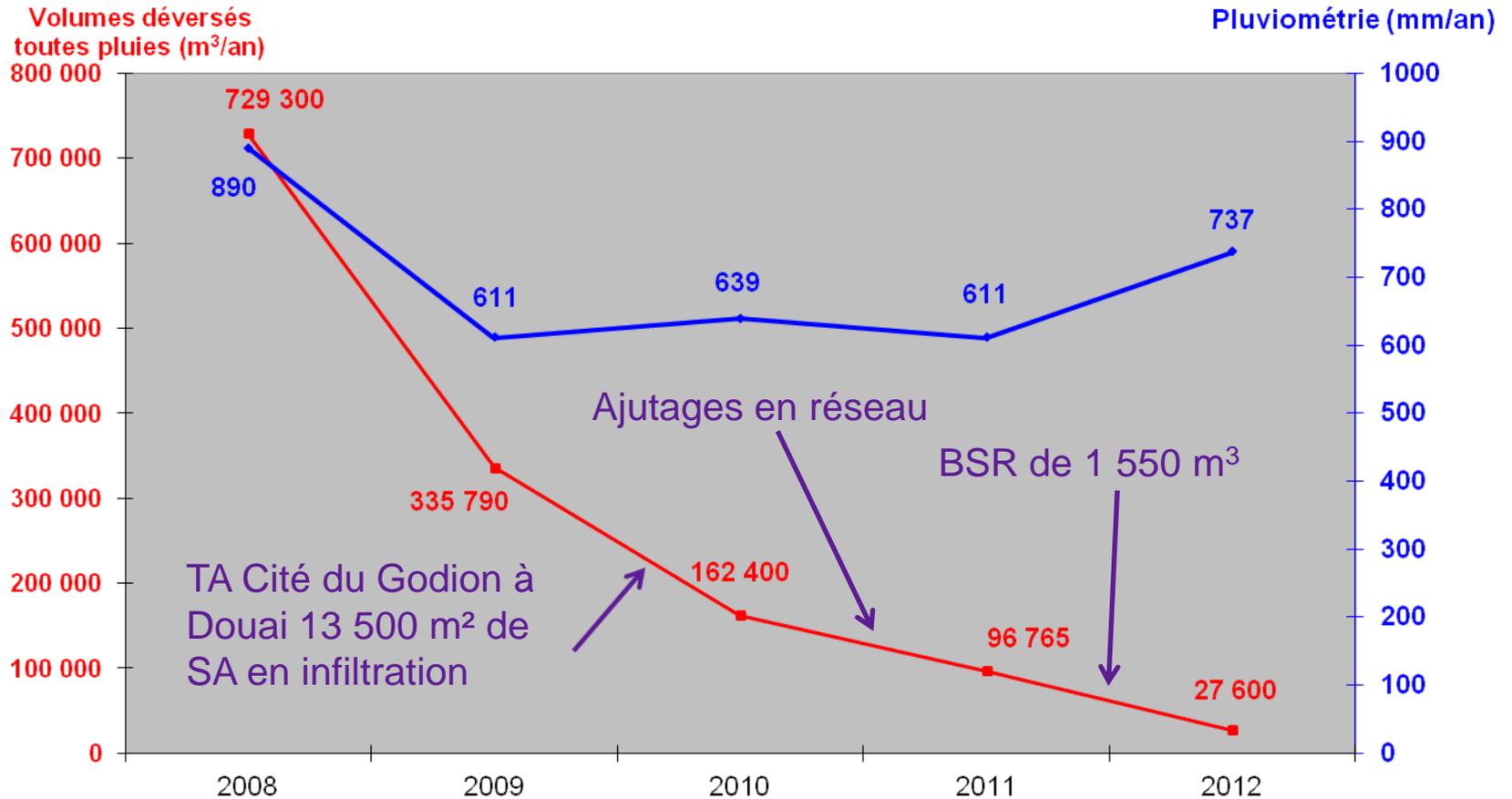
→ 7 600 m³ de bassins à 1000€/m³ = 7,6 Millions d'euros d'économie

⑤ A équipement constant → accroissement de l'efficacité sur l'environnement : de déversements mensuels, il y aura atteinte de déversements bimensuels/trimestriels !



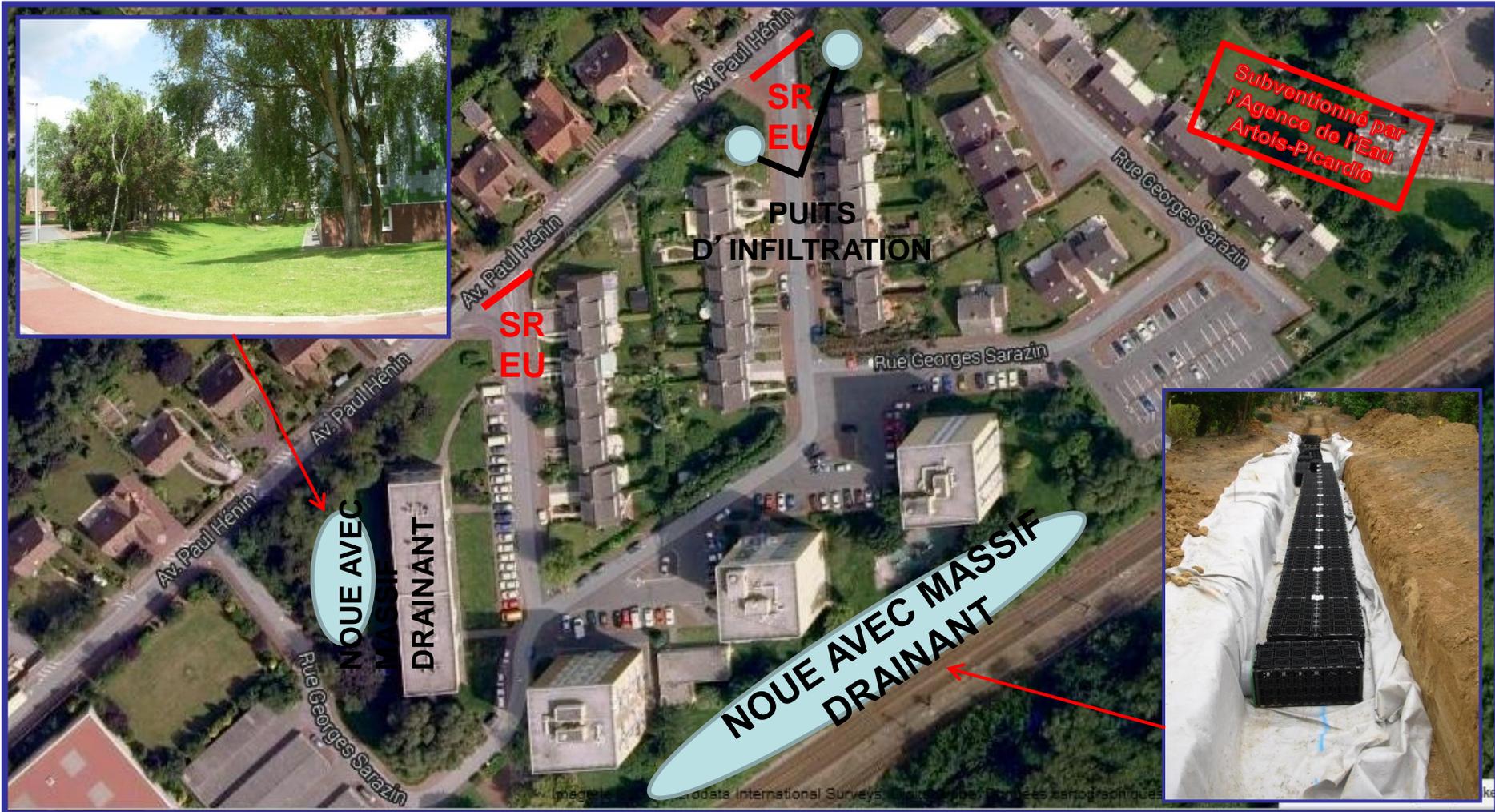
**SANS INVESTISSEMENT
SANS COÛTS DE FONCTIONNEMENT**

Evolution des déversements – DO Solitude



Quelques réalisations sur le territoire...

DOUAI secteur RESIDENCE D' Aoust (2008) – 43 010 habitants



Quelques réalisations sur le territoire...

BOULEVARDS – DOUAI (2012-2014)



Bassins enterrés en structures alvéolaires ultra-légères



Au final, 13 Ha déracordés !

Quelques réalisations sur le territoire...

FECHAIN PARTIE LES « HAUTS » (2012 À 2014) – 1 875 HABITANTS



Bouches d'injection sur puits
d'infiltration → 22 200 m² déracordés



COLLEGE STREINGER – DOUAI



**Structure réservoir
avec revêtement
poreux**

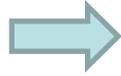
Conclusions du retour d'expériences Douaisien

Depuis plus de 25 ans la CAD pratique l'infiltration des EP en urbanisation nouvelle MAIS AUSSI existante, le territoire regroupe plus de 850 réalisations en TA soit l'équivalent de 25% du territoire géré par infiltration

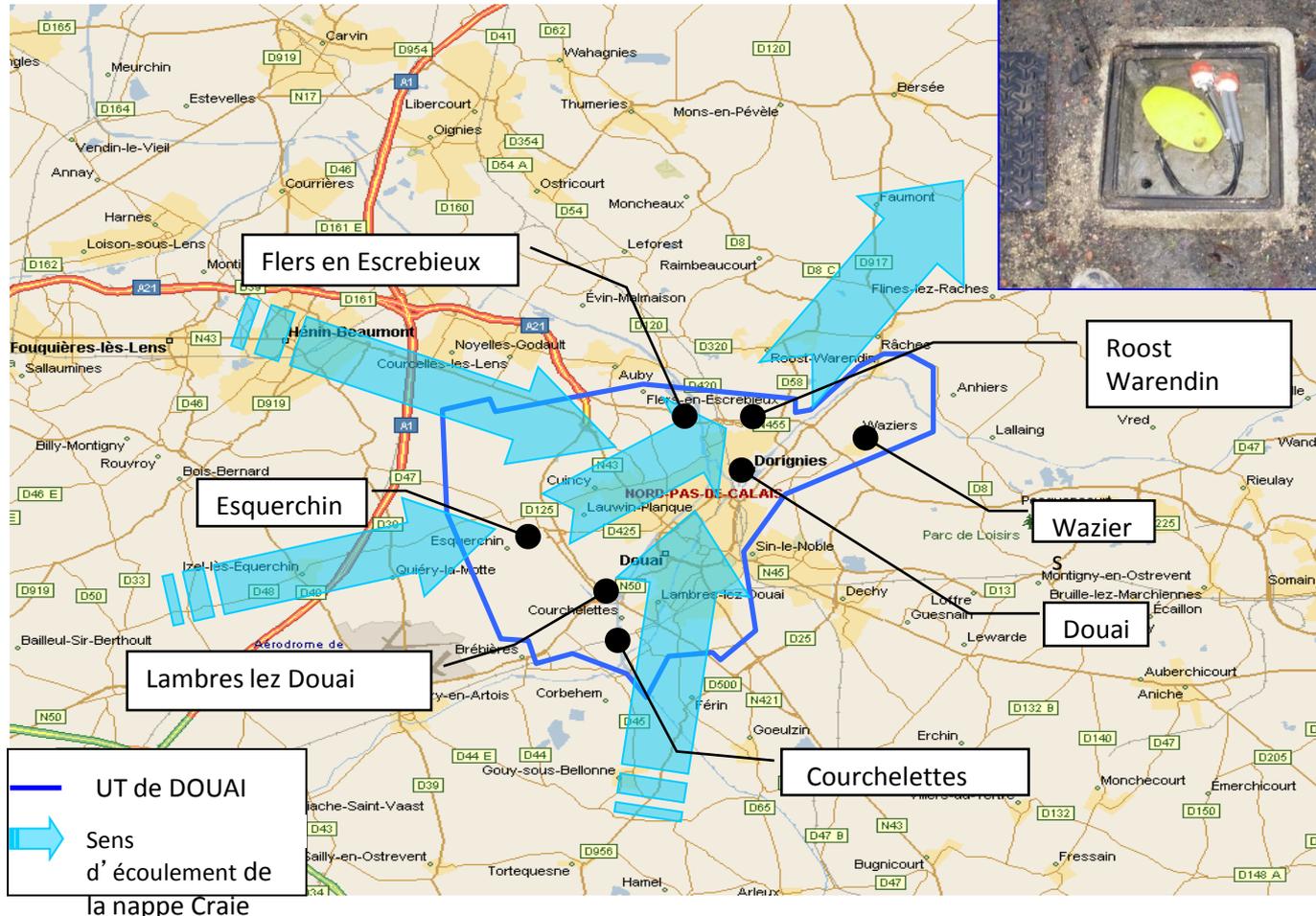


- anticipe les risques liés au dérèglement climatique : face aux intensités de plus en plus fortes, les TA acceptent les pointes plus intenses sans faillir !
- concoure à la reconquête du bon état écologique des masses d'eau, tout en participant à la lutte contre les risques inondations (débits de pointe diminués)
- la gestion durable des EP produit une ville plus sobre et résiliente, où les impacts environnementaux des systèmes d'assainissement sont réduits...
- financièrement : réduction des coûts de gestion des eaux usées de temps de pluie et coût de la gestion du pluvial est réduit.
- participe au développement de la biodiversité en ville en créant des corridors écologiques (ouvrages superficiels et plantés), contribue à la lutte contre les ilots de chaleur (réintroduction d'eau dans la ville qui permet une évapotranspiration, réductrice de la température).

Réseau piézométrique installé



Objectif visé par la CAD : l'efficacité des TA n'étant plus à démontrer il est apparu nécessaire de vérifier l'impact de ces aménagements sur la nappe de la craie.





**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**